

**SARL DAMAJO**  
25 rue Principale  
67120 DACHSTEIN  
France

COLMAR, le 29 janvier 2026

P.J. : Décision(s) de classement à conserver.

Madame, Monsieur,

Pour donner suite à ma visite du 29/01/2026 concernant le classement de votre (vos) meublé(s), nous vous informons qu'il(s) remplit (remplissent) les critères d'attribution d'un classement en 5 étoiles pour une capacité d'hébergement de 10 personnes.

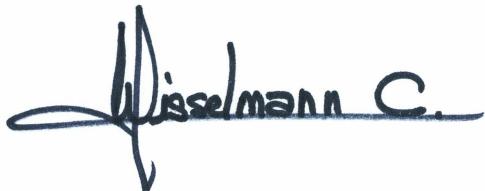
J'ai le plaisir de vous faire parvenir la décision qui atteste du classement, qui est à apposer dans votre livret de votre location, ainsi que le rapport détaillé d'inspection.

Cette décision de classement (Annexe III) sert de justificatif pour votre centre des impôts, ANCV, Office de Tourisme, comités d'entreprise, plateformes de commercialisation et sites tiers...

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous portez au développement touristique et à l'accueil que vous accorderez à nos voyageurs.

Nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Mme Catherine WISSELMANN  
Responsable de l'inspection



# Annexe I

## ATTESTATION DE VISITE

### Identification du loueur :

Nom et prénom : SARL DAMAJO

Adresse : 25 rue Principale

Code postal : 67120 Ville et pays : DACHSTEIN – France

Téléphone : 06 85 69 04 28, Téléphone 2 :

Courriel : christian@chalets-cocoon.fr

### Identification du mandataire (le cas échéant) :

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Ville et pays :

Téléphone :, Téléphone 2 :

Courriel :

### Identification du meublé :

Dénomination commerciale : Lucie

Adresse : 74 A rue Principale

Code postal : 67130 Ville : BELMONT

Téléphone :

Classement actuel : 5 étoiles

Catégorie de classement demandé : 5 étoiles

Capacité demandée : 10 personnes

**Organisme évaluateur accrédité visé au 1° de l'article L.324-1 du code du tourisme : /**

Date de délivrance de l'accréditation d'inspection pour le classement des meublés de tourisme : /

**Organisme visé au 2° de l'article L.324-1 du code du tourisme : Clévacances Alsace**

Date de délivrance de l'attestation de certification : 25/08/2021

Rapport édité le 29/01/2026. Inspection réalisée le 29/01/2026.

Nombre de points obligatoires atteints 225, soit 98 % du total à atteindre.

Conformité du nombre de points total à atteindre : OUI.

Critères Obligatoires Non Compensables non respectés : aucun.

Nombre de points à la carte atteints : 42.

Conformité du nombre de points à la carte à atteindre : OUI.

Avis de l'organisme pour la catégorie de classement et la capacité demandées :

**FAVORABLE**

**Nom de l'organisme : Clévacances Alsace**

*Déclare ces informations justes et sincères*

Date : 29/01/2026

Nom et signature du responsable de l'inspection :

Mme Catherine WISSELMANN



## Annexe II

### Informations générales

Champs	Caractéristiques du champ
Nature du demandeur (le loueur ou son mandataire) :	Loueur
Nom du demandeur ou mandataire :	RIEHL
Prénom du demandeur ou mandataire :	Christian
Civilité du demandeur ou mandataire :	M. ou Mme
Adresse du demandeur ou mandataire :	25 rue Principale
Code postal du demandeur :	67120
Commune et pays du demandeur :	DACHSTEIN – France
Téléphone 1 du demandeur ou mandataire :	06 85 69 04 28
Téléphone 2 du demandeur ou mandataire :	
Courriel du demandeur :	christian@chalets-cocoon.fr
Adresse du logement meublé :	74 A rue Principale
Code postal du logement meublé :	67130
Commune du logement meublé :	BELMONT
Dénomination commerciale, le cas échéant :	Lucie
Classement actuel (étoile(s)) :	5
Classement demandé (étoile(s)) :	5
Capacité demandée :	10
Date de la visite d'inspection :	29/01/2026
Date d'émission du document :	29/01/2026

Champs	Caractéristiques du champ
Nom de l'organisme qui effectue la visite(*) :	Clévacances Alsace
SIRET de l'organisme :	50747699200015
Adresse 1 de l'organisme :	1 rue Camille Schlumberger
Adresse 2 de l'organisme :	
Code postal de l'organisme :	68000
Commune de l'organisme :	COLMAR
Téléphone de l'organisme :	06 74 83 28 56
Courriel de l'organisme :	contact@clevacances-alsace.info
Site web de l'organisme :	www.clevacances.com
Civilité et nom de l'inspecteur :	Mme Catherine WISSELMANN

(\*) Données relatives à l'organisme visé au 1° ou au 2° de l'article L.324-1 du code du tourisme

Champs	Caractéristiques du champ
Informations et justifications sur ce qui n'a pas été réalisé par rapport au travail initialement prévu :	/
Tout ou partie du travail d'inspection a-t-il été sous-traité?	NON
Si oui, précisez les motifs :	/
Si oui, précisez le nom du sous-traitant :	/
Si oui, s'agit-il d'une sous-traitance interne :	/
Si oui, s'agit-il d'une sous-traitance externe :	/

## RAPPORT DETAILLÉ RENSEIGNÉ PAR L'ORGANISME VISÉ AU 1<sup>°</sup> OU AU 2<sup>°</sup> DU CODE DU TOURISME

Nom de l'organisme évaluateur : Clévacances Alsace  
Adresse : 1 rue Camille Schlumberger  
Code postal / Ville : 68000 COLMAR  
Tél. : 06 74 83 28 56 E-mail : catherine.wisselmann@clevacances-alsace.info  
Site internet : www.clevacances.com Référent dossier : Mme Catherine WISSELMANN

Meublé visité : Lucie  
Nom / Prénom : SARL DAMAJO  
Adresse : 74 A rue Principale 67130 BELMONT

### Synthèse de la visite d'inspection

Critères "non applicables" pour le meublé entraînant un changement des totaux obligatoires et "à la carte" à atteindre : 23, 39, 41, 77, 78

Critères « obligatoires non compensables » non respectés : aucun critère.

Légende : X = critère obligatoire - O = critère optionnel - NA = critère non applicable - X ONC = critère obligatoire non compensable

ID	Intitulé du critère	Statut pour la catégorie 5*	Points affectés	Validation	Points obtenus	Surfaces relevées	Commentaires
<b>Prérequis</b>							
	Un logement meublé d'une pièce d'habitation destiné à accueillir une ou deux personnes doit avoir une surface minimale de 9m <sup>2</sup> lorsque la cuisine est séparée ou d'au moins 12m <sup>2</sup> lorsqu'il existe un coin cuisine	PRQ	/				
<b>Chapitre 1 : équipements et aménagements</b>							
<b>1.1 Aménagement général</b>							
Surfaces de l'habitation							
	Surface de base minimum d'un logement composé d'une seule pièce d'habitation pour une ou deux personnes (studio ou T1)	26m <sup>2</sup>					
	Surface moyenne minimum de la (des) chambre(s) supplémentaire(s) à additionner avec la ligne du dessus	NA					
	Surface minimum de la (des) chambre(s) supplémentaire(s) à additionner avec la ligne du dessus	12m <sup>2</sup>					
	Surface additionnelle de la pièce d'habitation par personne supplémentaire (au-delà des deux premières personnes par pièce d'habitation, dans la limite de 4 personnes de 1 <sup>er</sup> à 4 <sup>er</sup> et dans la limite de 3 personnes en 5 <sup>er</sup> )	3m <sup>2</sup>					
1	Surface totale minimum (cuisine et coin cuisine compris) du logement meublé hors salle d'eau et toilettes	X	5	OUI	5	139.16 m <sup>2</sup>	
2	Surface totale majorée	O	3	OUI	3	137.60 m <sup>2</sup>	
<b>Équipement électrique de l'habitation</b>							
3	Prise de courant libre dans chaque pièce d'habitation	X	1	OUI	1		
4	Tous les éclairages du logement fonctionnent et sont en bon état	X	3	OUI	3		
<b>Téléphonie et communication</b>							
5	Mise à disposition d'un téléphone privatif à l'intérieur du logement	O	1	NON	0		
6	Accès internet par un réseau local sans fil (WiFi)	X	2	OUI	2		
7	Accès internet filaire avec câble fourni	O	2	NON	0		
<b>Télévision et équipement hi-fi</b>							
8	Télévision à écran plat avec télécommande	X	2	OUI	2		
9	Accès à des chaînes supplémentaires à l'offre de la TNT	X	2	OUI	2		
10	Possibilité d'accéder à au moins deux chaînes internationales	X	1	OUI	1		
11	Radio	X	2	OUI	2		
12	Enceinte connectée	X	1	OUI	1		
13	Mise à disposition d'un système de lecture de vidéos	X	2	OUI	2		
<b>Équipements pour le confort du client</b>							
14	Occultation opaque : extérieure ou intérieure dans chaque pièce comportant un couchage principal	X	3	OUI	3		
15	Le logement est équipé de double vitrage	X	3	OUI	3		
16	Existence d'un système de chauffage en état de fonctionnement	X	5	OUI	5		
17	Existence d'un système de climatisation et / ou de rafraîchissement d'air en état de fonctionnement	X	3	NON	0		
18	Machine à laver le linge pour les logements de 4 personnes et plus	X	3	OUI	3		
19	Sèche-linge électrique pour les logements de 6 personnes et plus	X	2	OUI	2		
20	Étendoir ou séchoir à linge à l'intérieur du logement	X	2	OUI	2		
21	Ustensiles de ménage appropriés au logement (minimum : un seau et un balai à brosse avec serpillière ou un balai de lavage à frange avec seau et presse, aspirateur ou équipement équivalent)	X	3	OUI	3		
22	Fer et table à repasser	X	2	OUI	2		
<b>Mobilier</b>							
23	Placards ou éléments de rangement dans le logement	NA	3	NA	0		
24	Placards ou éléments de rangement dans chaque pièce d'habitation	X	3	OUI	3		
25	Présence d'une table et d'assises correspondant à la capacité d'accueil du logement	X	4	OUI	4		
26	Présence d'un canapé ou fauteuil(s) adapté(s) à la capacité d'accueil	X	3	OUI	3		
27	Présence d'une table basse	X	1	OUI	1		
<b>1.2 Aménagement des chambres</b>							
<b>Literie</b>							
	Lit(s) pour une personne :						
-Largeur		90cm					
-Longueur		200cm					
	Lit(s) pour deux personnes :						
-Largeur		160cm					
-Longueur		200cm					
28	Respect des dimensions du (ou des) lit(s)	X	4	OUI	4		
29	Matelas haute densité et / ou avec une épaisseur de qualité	O	2	OUI	2		
30	Présence d'oreiller(s) en quantité suffisante	X	2	OUI	2		
31	Deux couvertures ou une couette par lit - couette obligatoire pour les catégories 3, 4 et 5 étoiles	X	2	OUI	2		
32	Matelas et oreillers protégés par des alaises ou des housses amovibles	X	2	OUI	2		
<b>Équipements et mobilier (dont électriques)</b>							
33	Éclairage en-tête de lit par personne avec interrupteur individuel	X	2	OUI	2		
34	Interrupteur ou système de commande de l'éclairage central près du lit	X	2	OUI	2		



87	Un équipement léger de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	X	2	OUI	2		Sauna, salle de sport
88	Un équipement aménagé de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	O	2	OUI	2		Jacuzzi
89	Piscine extérieure ou intérieure	O	2	NON	0		
90	Piscine extérieure ou intérieure chauffée	O	2	NON	0		
91	Existence de rangement(s) pour équipement sportif	O	1	OUI	1		Local à vélo
<b>Environnement</b>							
92	Logement avec vue paysagère (vue mer, montagne, plaine ou zone urbaine)	O	2	OUI	2		
93	Logement avec accès immédiat à un environnement offrant la possibilité de faire des activités : nature, culture et sport	O	3	OUI	3		
94	Logement avec accès immédiat aux commerces, services et transports en commun	O	3	NON	0		
<b>1.6 État et propreté des installations et des équipements</b>							
95	Les sanitaires (toilette(s) et salle(s) d'eau) sont propres et en bon état	ONC	5	OUI	5		
96	Les sols murs et plafonds sont propres et en bon état	ONC	5	OUI	5		
97	Le mobilier est propre et en bon état	ONC	5	OUI	5		
98	La literie est propre et en bon état	ONC	5	OUI	5		
99	La cuisine ou coin cuisine et les équipements sont propres et en bon état	ONC	5	OUI	5		
<b>Chapitre 2 : services aux clients</b>							
<b>2.1 Qualité et fiabilité de l'information client</b>							
100	Mise à disposition de brochures d'informations locales et touristiques en français et dans au moins une langue étrangère	X	3	OUI	3		
101	Mise à disposition d'un livret d'accueil	X	2	OUI	2		
<b>2.2 Les services proposés</b>							
102	Accueil sur place par le propriétaire ou son représentant	X	3	OUI	3		
103	Cadeau de bienvenue à l'arrivée du client	X	2	OUI	2		Bouteille de crémant, livre
104	Existence d'une boîte à clé ou système équivalent	O	2	NON	0		
105	Drapes de lit proposés systématiquement par le loueur	X	2	OUI	2		
106	Linge de toilette proposé systématiquement par le loueur	X	2	OUI	2		
107	Linge de table	X	2	OUI	2		
108	Lits faits à l'arrivée proposés systématiquement par le loueur	X	2	OUI	2		
109	Matériel pour bébé à la demande	X	2	OUI	2		
110	Service de ménage proposé systématiquement	X	2	OUI	2		
111	Présence de produits d'entretien	X	2	OUI	2		
112	Adaptateurs électriques	X	2	OUI	2		
113	Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement	X	2	OUI	2		
114	Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement en une langue étrangère	X	1	OUI	1		
115	Animaux de compagnie admis	O	2	NON	0		
<b>Chapitre 3 : accessibilité et développement durable</b>							
<b>3.1 Accessibilité</b>							
<b>Information, sensibilisation</b>							
116	Informations concernant l'accessibilité sur les supports d'information	X	2	OUI	2		
<b>Autres services</b>							
117	Mise à disposition de télécommande de télévision à grosses touches et de couleurs contrastées	O	2	NON	0		
118	Présence d'un siège de douche avec barre d'appui	O	2	NON	0		
119	Présence de WC avec barre d'appui	O	2	NON	0		
120	Largeur de toutes les portes adaptées	O	2	NON	0		
121	Document accessible mis à disposition	X	1	NON	0		
122	Obtention du label Tourisme et Handicap	O	3	NON	0		
<b>3.2 Développement durable</b>							
123	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie	X	3	OUI	3		Double vitrage
124	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie supplémentaire	O	1	OUI	1		Ampoules basse consommation
125	Borne de recharge pour les véhicules électriques	O	2	OUI	2		
126	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau	X	3	OUI	3		Double chasse d'eau pour les toilettes
127	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau supplémentaire	O	1	OUI	1		Mousseurs
128	Existence d'un système de tri des déchets dédié au logement	X	1	OUI	1		
129	Existence d'un composteur	O	1	NON	0		
130	Sensibilisation des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement	X	2	OUI	2		
131	Présence de produits d'accueil écologiques dans la salle de bains	O	2	OUI	2		
132	Mise à disposition d'au moins deux produits d'entretien respectueux de l'environnement	X	1	OUI	1		
133	Obtention d'un label environnemental	O	3	NON	0		

## Les résultats

<b>Points obligatoires</b>		Signature du propriétaire ou mandataire, précédé de la mention "Lu et Approuvé":
A. Nombre total de points obligatoires à respecter pour le meublé dans la catégorie demandée (tenant compte des cas particuliers et des critères non applicables)	229	
B. Nombre minimal de points obligatoires à respecter (95% de A)	218	
C. Nombre de points obligatoires atteints	225	
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre	OUI	
D. Nombre de points obligatoires à compenser - dans la limite de 5% du total des points obligatoires à respecter (coefficent 3), soit (a)-(c)*3	12	
<b>Points à la carte</b>		
E. Nombre total de points à la carte disponibles pour le meublé dans la catégorie demandée	71	
F. Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10%, 20%, 30%, 40% respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5*	28	
G. Nombre de points à la carte à atteindre : (d) + (f)	40	
H. Nombre de points à la carte atteints	42	
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre	OUI	

Capacité maximale du meublé 10



## Annexe III

### DÉCISION DE CLASSEMENT dans la catégorie des meublés de tourisme

**Le meublé identifié ci-dessous est classé 5 étoiles pour une capacité de 10 personne(s).**

Dénomination commerciale, le cas échéant : Lucie  
Adresse du meublé : 74 A rue Principale

Code postal : 67130 Ville : BELMONT

#### Identification du loueur :

Raison sociale : SARL DAMAJO

Nom / Prénom : RIEHL Christian  
Adresse : 25 rue Principale

Code postal : 67120 Ville : DACHSTEIN  
Tél. 1 : 06 85 69 04 28 Tél. 2 :  
Courriel : christian@chalets-cocoon.fr

#### Identification du mandataire, le cas échéant :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :  
Tél. 1 : Tél. 2 :  
Courriel :

Le présent classement est délivré pour cinq ans.

Fait à : BELMONT

Le : 29 janvier 2026

Timbre de l'organisme évaluateur

Nom et signature du représentant  
de l'organisme évaluateur  
Mme Catherine WISSELMANN

CLEVACANCES ALSACE  
1 rue Schlumberger - BP 60337  
68006 COLMAR cedex  
Tél. 03 89 20 10 56  
[contact@clevacances-alsace.info](mailto:contact@clevacances-alsace.info)



**Avertissement : Au terme de l'article D. 324-4 du code du tourisme, le loueur ou son mandataire dispose d'un délai de quinze jours à réception de la présente proposition pour refuser le classement. À l'expiration de ce délai et en l'absence de refus, le classement est acquis.**

# RELEVÉ DE SURFACES

Catégorie demandée : 5 étoiles    Capacité demandée : 10 personnes

## POUR LE MEUBLÉ IDENTIFIÉ CI-DESSOUS

Dénomination commerciale : Lucie  
 Adresse du meublé : 74 A rue Principale  
 Code postal : 67130 Ville : BELMONT

Pièce / Espace	Surface relevée	Nom	Habitable	Couchages
Dégagements et couloirs	6.80	Entrée principale	Non	0
Dégagements et couloirs	3.71		Non	0
Autre pièce	1.65	Toilettes indépendants	Non	0
Cuisine, pièce de vie	56.85		Oui	0
Dégagements et couloirs	1.53		Non	0
Chambre	11.20		Oui	2
Autre pièce	4.63	Salle d'eau avec toilettes communicant avec la chambre	Non	0
Dégagements et couloirs	4.40		Non	0
Chambre	16.09		Oui	2
Autre pièce	4.47	Salle d'eau avec toilettes communicante la chambre	Non	0
Chambre	11.58		Oui	2
Autre pièce	5.00	Salle d'eau avec toilettes communicante la chambre	Non	0
Chambre	14.19		Oui	2
Autre pièce	7.52	Salle d'eau avec toilettes communicante la chambre	Non	0
Chambre	11.32		Oui	2
Autre pièce	4.97	Salle d'eau avec toilettes	Non	0

		communicante la chambre		
Autre pièce	51.43	Salle de cinéma et de sport	Non	0
Dégagements et couloirs	1.49		Non	0
Autre pièce	16.13	Sauna	Non	0
Autre pièce	2.29	Toilettes indépendants	Non	0
Autre pièce	3.20	Buanderie	Non	0

**Surface totale du meublé : 240.45 m<sup>2</sup>**

**Surface habitable du meublé : 139.16 m<sup>2</sup>**

**Surface de référence : 83.40 m<sup>2</sup>**

Surface habitable minimum exigée pour le classement, calculée en fonction de la catégorie demandée, du nombre de pièces habitables et de la capacité demandée.

**Surface majorée du meublé : 137.60 m<sup>2</sup>**

*Les surfaces mesurées lors de la visite de classement sont données à titre indicatif, elles n'engagent pas l'organisme évaluateur en dehors de l'instruction du dossier et du calcul des points nécessaires au classement des meublés de tourisme.*